

FONDATION
LALLA SALMA
PRÉVENTION ET TRAITEMENT
DES CANCERS



مؤسسة
للالسالمي
للوقاية وعلاج
السرطان

Recherche en
cancérologie

Cancers des
Enfants

Appels à projets 2013

Programme Collaboratif de Recherche "Cancers des Enfants"

Appel à projets 2013

1. Contexte et objectifs de l'appel à projets

1.1 Contexte

Environ 800 nouveaux cas de cancers pédiatriques sont diagnostiqués annuellement au Maroc. L'âge de recrutement s'étant jusqu'à 15 ans pour les centres d'oncologie pédiatrique de Rabat et Fès alors que ceux de Casablanca et de Marrakech recrutent jusqu'à l'âge de 18 ans. Globalement, les 800 nouveaux cas sont répartis comme suit :

- Rabat environ 200 cas
- Casablanca environ 400 cas (300 au 20 Août et 100 au service PIII)
- Fès environ 100 cas
- Marrakech environ 100 cas

La leucémie aiguë est la pathologie la plus fréquente suivie par les lymphomes. Le nombre de patients atteints de tumeurs cérébrales est en augmentation grâce à une meilleure collaboration entre les oncologues pédiatres et les neurochirurgiens. Les données concernant l'oncologie pédiatrique au Maroc proviennent en majorité des registres hospitaliers.

En oncologie pédiatrique, la recherche s'est longtemps résumée en thèses de médecine rapportant des études épidémiologiques ou une pathologie cancéreuse donnée. Des études épidémiologiques, cliniques, biologiques ou thérapeutiques ont fait l'objet de publications, de communications orales ou posters. Dès l'année 2000, des études cliniques protocolaires nationales étaient menées dans le cadre du partenariat avec l'Hôpital St Jude et le Groupe Franco-Africain d'Oncologie Pédiatrique (GFAOP). En 2006, deux projets (Diagnostic Précoce des cancers de l'enfant et Prise en charge de la douleur) étaient réalisés grâce à des subventions de l'Union Internationale pour le Contrôle du Cancer (UICC) et de la Fondation Lalla Salma ; ces projets ont permis de faire des formations et des publications.

Il existe environ 60 publications indexées à propos de l'oncologie pédiatrique au Maroc dont la première date de 1995 (voir rapport de la Commission Spécialisée PCR Cancers des Enfants). Dans la plupart des cas, il s'agit d'analyses rétrospectives de données émanant de registres hospitaliers ou de publications de cas cliniques. Dans d'autres cas, il s'agit d'études multicentriques dans un cadre collaboratif, telles que les études réalisées dans le cadre du GFAOP. Dans le cadre de la recherche en oncologie pédiatrique au Maroc, la Société Marocaine d'Hémo-Oncologie Pédiatrique (SMHOP) reste le seul groupe national structuré travaillant en multicentrique.

Ce programme a pour ambition de faire coopérer toutes les disciplines scientifiques (recherche fondamentale, recherche clinique, épidémiologie, santé publique et sciences humaines et sociales) autour de projets structurants. Dans ce contexte, La Fondation Lalla Salma a souhaité œuvrer avec les chercheurs afin de soutenir et développer un Programme Collaboratif de Recherche (PCR) consacré aux cancers des enfants.

1.2 Objectifs

En matière d'oncologie pédiatrique, il apparaît judicieux de proposer des axes de recherche qui vont permettre d'atteindre les objectifs fixés par le Plan National de Prévention et de Contrôle du Cancer de l'Enfant, à savoir :

- Atteindre un **taux de survie de 80%** pour les cancers les plus curables
- Offrir une **qualité de soins** conforme aux normes internationales

Un objectif majeur de ce Programme Collaboratif de Recherche est d'accroître, à travers la conception des projets, la fédération des équipes marocaines de recherche et le regard original sur les questions posées à l'interface de l'épidémiologie, des sciences humaines et sociales, de l'économie, de la santé publique, de la biologie et de la clinique. Cette interactivité entre différentes disciplines doit permettre aux patients de bénéficier plus rapidement des avancées de la recherche.

Ainsi, il est **fortement recommandé** de constituer dans le cadre de cet appel à projets, des partenariats pluridisciplinaires avec une maîtrise de projets partagés entre disciplines.

2. Champs de l'appel à projets

Cet appel concerne les projets ayant pour ambition de répondre à des questions issues de tous les champs disciplinaires qui seront abordés par une approche transversale et intégrée. D'où les propositions des axes de recherche suivants :

2.1 Recherche clinique et fondamentale translationnelle

Cet axe de recherche comprend aussi bien la recherche clinique, la recherche fondamentale biologique et translationnelle.

La recherche clinique a pour objectif de définir et de valider les meilleures stratégies possibles de prévention, de diagnostic, de traitements et de suivi des pathologies cancéreuses.

La recherche fondamentale et translationnelle : la recherche translationnelle dite aussi de « transfert », assure le lien entre une recherche fondamentale indispensable à tout progrès, et une recherche clinique se préoccupant des patients. Ce type de recherche permet le transfert et l'interprétation rapides des connaissances et des technologies innovantes vers des applications diagnostiques et thérapeutiques au bénéfice du patient. Elle se développe par le biais d'équipes multidisciplinaires formées de chercheurs et de cliniciens, assurant un

flux bidirectionnel des connaissances : du patient vers la recherche fondamentale et de la recherche fondamentale vers le patient.

2.2 Etudes épidémiologiques et bases de données

Le premier volet de cet axe englobe toutes les études susceptibles d'améliorer les connaissances en épidémiologie, notamment locale, ainsi que nos connaissances en termes d'identification précise des facteurs de risque professionnels, environnementaux et comportementaux ainsi que des éventuelles susceptibilités génétiques pour certains cancers.

Le deuxième volet, il concerne d'une part, les bases de données, incluant les registres du cancer, permettant de mesurer la situation épidémiologique en matière de cancer, d'évaluer les actions de prévention et de dépistage, de faire les comparaisons de survie et de rechercher des causes du cancer ; et il essaie d'autre part, de mesurer les inégalités d'accès aux soins, la qualité des soins, ainsi que leurs effets bénéfiques et adverses à long terme.

Exemples d'études :

- Registre du cancer
- Evolution des maladies
- Répartition géographique
- Accompagnement des protocoles
- Evaluation
- Travail en réseau
- Efficience...

2.3 Etudes de gestion pour améliorer la qualité de PEC

Cet axe correspond à toutes les recherches ou recherches-actions menées sur le terrain et qui ont pour but d'évaluer l'efficacité des soins, les circuits des patients, l'équité dans l'accès aux services... De même celles qui ont pour but d'évaluer l'impact des ressources humaines sur la qualité de la prise en charge ou encore l'organisation des soins. Le but final étant d'améliorer la qualité globale de la prise en charge.

Exemples de projets :

- Gestion des RH
- Mise en place d'un programme d'assurance qualité

2.4 Etudes socio-anthropologiques

La socio-anthropologie tend actuellement à englober l'ensemble des faits sociaux qu'elle s'efforce de mettre en relief dans leur complexité.

Autant de nom que par définition, elle jette un pont entre la sociologie et l'anthropologie. En effet, la première vise à saisir la « complexité » des faits sociaux en soulignant les médiations qui font qu'à une échelle globale ces faits prennent la forme d'une totalité. La seconde a pour objet d'expliquer les faits sociaux à une échelle locale qui autorise ainsi une étude

directe et fine dont le résultat est de constater en acte l'interdépendance de ce qui constitue ces faits.

Cet axe vise donc à étudier l'impact de la maladie cancéreuse sur l'enfant et sa famille, ainsi que les répercussions du contexte socio-familial sur le diagnostic et la prise en charge du cancer chez l'enfant.

Exemples de projets :

- Qualité de vie
- Perception
- Mode de vie
- Suivi des malades guéris d'un cancer de l'enfance

Vous pouvez consulter la « **Classification Scientifiques Commune** » pour le cancer, pour des exemples de sujets scientifiques pertinents, au lien suivant :
<https://www.icrpartnership.org/CSO_French.pdf>

3. Modalités de participation

3.1 Durée des projets

La durée des projets ne peut en aucun cas dépasser 36 mois (3 ans).

3.2 Equipes éligibles

- Les projets devront émaner d'équipes appartenant à des unités de recherche d'organismes publics et associeront au moins trois équipes. L'association d'équipes de recherche fondamentale, épidémiologie, sciences humaines et sociales, économie de la santé, et de recherche clinique sera examinée avec une attention particulière.
- Les équipes devront appartenir aux organismes suivants :
 - Organismes publics de recherche (université, Institut Pasteur, INH, CNESTEN, CNRST, etc.) ;
 - Organismes à but non lucratif (associations, fondations, etc.) ;
 - Etablissements de santé.
- La participation de partenaires industriels est possible dans la mesure où le coordonnateur de projet appartient au monde académique et où ceux-ci assurent leur propre financement dans le projet.
- La participation d'équipes étrangères est possible dans la mesure où ceux-ci assurent leur propre financement dans le projet.

3.3 Coordination du projet

Pour chaque projet soumis, les équipes participantes désigneront un coordonnateur scientifique du projet. En plus de son rôle scientifique et technique, le coordonnateur est

responsable de la mise en place des modalités de la collaboration entre les équipes participant au projet, de la production des documents requis (rapports et bilans scientifiques), de la tenue des réunions de l'état d'avancement et de la communication des résultats.

Le coordonnateur s'engage à consacrer le maximum de temps nécessaire au management du projet. Concernant les équipes partenaires, au moins un membre de chaque équipe doit consacrer une bonne partie de son activité au projet. Le temps d'implication de chaque participant au projet (en équivalent temps plein) sera clairement indiqué.

3.4 Organisme gestionnaire

Les équipes participantes désigneront un organisme bénéficiaire de la subvention (une des trois options suivantes) :

1^{ère} Option : l'organisme de rattachement des chercheurs

L'organisme bénéficiaire ou gestionnaire (dans le cas où les équipes appartiennent à des organismes différents) est responsable devant la Fondation Lalla Salma de l'avancement du projet, de la transmission de l'ensemble des rapports scientifiques et financiers et du reversement des fonds aux équipes participantes.

2^{ème} Option : Création d'association de chercheurs.

3^{ème} Option : le Coordonnateur de la Fondation Lalla Salma (avec externalisation de la gestion par un cabinet).

3.5 Critères d'éligibilité à la présélection des projets

Pour être éligibles, les projets et les coordonnateurs doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- Le projet doit répondre aux objectifs et champ du présent appel à projets ;
- Les projets devront associer au moins 2 champs disciplinaires différents ;
- Le projet doit avoir une durée ne dépassant pas 36 mois ;
- Le coordonnateur s'engage à consacrer le temps nécessaire et suffisant à la gestion ;
- Le dossier (document) de présélection et le dossier de candidature (si présélectionné) doivent être clairement structurés et rédigés et doivent respecter les modalités de soumission du paragraphe 7 ci-dessous ;
- Les formulaires (dossier de présélection et dossiers de candidature) devront comprendre l'ensemble des informations nécessaires à l'appréciation globale de la qualité du projet y compris les analyses statistiques, les aspects logistiques lorsqu'ils sont importants pour la bonne réalisation des analyses, la justification du budget demandé (au minimum les grands types de dépenses prévues), etc.

Les dossiers ne satisfaisant pas aux critères d'éligibilité ne seront pas soumis à évaluation et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un financement.

4. Processus de sélection et d'évaluation des projets

Pour mener à bien l'évaluation, la Fondation Lalla Salma s'appuie sur un Comité d'Evaluation (CE) dont les membres sont reconnus pour leur expertise scientifique et médicale dans le domaine de la recherche et selon la procédure scientifique d'organisation et de fonctionnement de ce comité.

4.1. Procédure de présélection et de sélection

- Présélection des avant-projets à partir d'un document « Dossier de présélection » (Procédure 6) par les membres de la Cellule de Coordination (CC) du Comité Scientifique du Développement de la Recherche en Cancérologie (CSDRC).
- Tous les coordonnateurs sont informés par la Fondation Lalla Salma des résultats de la présélection. Seuls les coordonnateurs des avant-projets présélectionnés lors de la 1ère étape sont invités à soumettre le dossier final de leur projet.
- Evaluation des dossiers finalisés des projets par le Comité d'Evaluation (CE).

4.2. Processus d'évaluation

Les principales étapes de la procédure sont les suivantes :

- Examen de l'éligibilité : vérification que les projets soumis répondent aux critères d'éligibilité ;
- Evaluation des avant-projets de présélection ;
- Présélection des avant-projets soumis à présélection ;
- Information des coordonnateurs dont les avant-projets sont présélectionnés pour soumettre une version complète de leur projet définitif ;
- Evaluation des dossiers définitifs :
 - Expertise externe : des experts extérieurs, sont sollicités pour fournir un rapport d'évaluation des projets, deux experts sont désignés pour chaque projet ;
 - Evaluation par le CE :
 - Les membres du CE évaluent les projets en tenant compte des expertises externes ;
 - Le CE discute collégalement de la qualité des projets ;
 - Le CE propose une liste des projets à financer par La Fondation.
- Résultats : décision finale et publication des résultats.

Les rapporteurs et experts extérieurs s'engagent à respecter les dispositions de la Charte de Déontologie de la Fondation Lalla Salma (Procédure 1) et à déclarer tout conflit d'intérêt éventuel.

4.3. Critères d'évaluation

Qualité et originalité scientifique, dynamique collaborative, faisabilité technique et financière, et impact potentiel des résultats, constituent les critères de base de l'évaluation.

4.3.1 Avant-Projet

Lors de la 1^{ère} phase du processus de sélection, les avant-projets (Procédure 6) sont évalués sur les critères suivants :

- La qualité scientifique du projet, (pertinence, originalité et positionnement au niveau national et international) ;
- L'impact scientifique et médical du projet ;
- La qualité de la méthodologie et des technologies envisagées ;
- La qualité et l'expérience des équipes participantes ;
- La faisabilité du projet, le calendrier de réalisation et l'adéquation du financement demandé.

4.3.2 Projet (définitif) :

Les critères d'évaluation appréciés par les évaluateurs (experts externes) sur les projets sont les suivants :

- Qualité scientifique du projet :
 - Excellence au regard de l'état de la science ;
 - Positionnement du projet dans le contexte national et international ;
 - Pertinence et originalité du projet en égard aux priorités du Plan National de Prévention et de Contrôle du Cancer (PNPCC) ;
 - Clarté des objectifs.
- Coordonnateur et équipes participantes :
 - Qualités et expérience du coordonnateur au regard des objectifs du projet ;
 - Niveau d'excellence des équipes participant au projet et de leurs responsables ;
 - Dynamique collaborative (complémentarité et/ou pluridisciplinarité des équipes du réseau associées au projet, qualité du partenariat éventuel).
- Méthodologie et faisabilité
 - Qualité méthodologique et pertinence des technologies envisagées ;
 - Ressources humaines allouées au projet ;
 - Ressources techniques (centres de ressources biologiques associées à des données cliniques, plateformes technologiques, centres de traitement informatique des données, etc.) ;
 - Respect des règles éthiques et des aspects réglementaires ;
 - Qualité de la coordination entre les équipes candidates (planification des réunions, rédaction des rapports de suivi, communication, etc.) ;
 - Adéquation et justification du financement demandé ;
 - Adéquation et justification du calendrier proposé au regard des objectifs du projet.
- Impact du projet :
 - Impact scientifique, technique et médical dans la prise en charge des patients ;
 - Potentiel d'utilisation ou de valorisation des résultats du projet (au niveau scientifique, économique et social).

5. Dispositions générales

5.1. Subvention de la Fondation Lalla Salma

Le financement de La Fondation sera attribué selon les dispositions de la procédure relative aux subventions allouées par La Fondation (Procédures 2 et 3). Le bénéficiaire/l'organisme bénéficiaire, les équipes participantes et le coordonnateur doivent s'engager à les respecter tels que précisé dans le « Dossier de candidature » (les Procédures 7).

La subvention pourra financer :

- L'équipement inférieur à 50 000 DHS ;
- Le fonctionnement et divers consommables ;
- Les frais de personnels à titre temporaire : le financement de frais de personnels (doctorants, post-doctorants, techniciens) dans le cadre de CDD, indemnités/bourses de stage ;
- Les frais de gestion, (ne dépassant pas un maximum de 5 % du montant de la subvention allouée par La Fondation) ;
- Les prestataires de services (dans le respect des règles définies dans la procédure relative aux modalités d'attribution des subventions de La Fondation).

5.2. Publication et communication

Pour chacun des projets subventionnés, le résumé sera publié par La Fondation. Toute communication écrite ou orale concernant les travaux des projets subventionnées devra obligatoirement mentionner la référence de la Fondation Lalla Salma.

6. Calendrier de l'appel à projet

Lancement de l'appel à projets : PCR Cancers des Enfants		6 mai 2013
Phase 1 : Avant-projet	Envoie/Remise du document à la Fondation Lalla Salma, villa n°1, Touarga Fouaka, Mechouar Saïd, Rabat - 10 070	Date limite : 14 juin 2013 à 17 H
	Présélection par la Cellule de Coordination du CSDRC, assistée par la Commission Spécialisée (CS)	17 au 28 juin 2013
	Envoi des résultats aux coordonnateurs par E-mail	1^{ère} semaine de juillet 2013
Phase 2 : Projet finalisé (Ne concerne que les projets présélectionnés)	Soumission du projet finalisé Envoi papier (trois originaux intégrant les signatures à appel à projets), le cachet de la poste faisant foi ; Ou livraison sur place aux heures de bureau à la même adresse	Date limite : 13 septembre 2013 à 17h
Publication des résultats		18 octobre 2013

7. Modalité de soumission

Avant-projet :

Le document de l'avant-projet doit être rédigé (en trois exemplaires) selon le canevas à la Procédure 6, et déposé contre accusé réception, ou adressé par voie postale, à la Fondation Lalla Salma, villa n°1, Touarga Fouaka, Mechouar Saïd, Rabat-10 070.

Dossier de candidature présélectionné :

Le dossier de candidature (Procédures 7), doit comprendre l'ensemble des éléments requis et nécessaires à l'évaluation scientifique et technique du projet.

Le dossier est soumis sous format papier en trois exemplaires originaux dûment signés par les personnes responsables et envoyés dans le respect des délais susmentionnés au paragraphe 6.

8. Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site internet de la Fondation Lalla Salma www.contrelecancer.ma. Ils seront communiqués par écrit au coordonnateur du projet et une copie sera adressée à l'organisme d'appartenance du coordonnateur.

9. Contact

Pour complément d'information consulter la rubrique "Recherche en cancérologie" sur le site de la Fondation Lalla Salma www.contrelecancer.ma.

Tél : + 212 (0) 537 661 055 / 537 661 000

Fax : + 212 (0) 537 661 066

Email : contact@alsc.ma